

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENTS GRAPHIQUES DU
REGLEMENT
PLANCHE SUD



WWW.QUARTA.FR
AGENCE DE ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
123 rue du Temple de Bionne
56136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
Tel : +33 (0)2 99 91 12 12
contact@quarta.fr

ARRET : 04/07/2019
APPROBATION :

Dossier n°
S/172106U

Echelle :
1/5 000

Légende

Limite communale

Zonage :

UA : Zone urbaine centrale

UC : Zone urbaine périphérique

1AUC : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat

UE : Zone urbaine dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif

1AUE : Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif

UI1 : Zone urbaine dédiée aux activités d'entrepôts, d'industries de commerces et de bureaux

UI2 : Zone urbaine dédiée aux activités économiques à vocation d'industrie et d'entrepôts

UI3 : Zone urbaine dédiée aux activités économiques à vocation artisanale

1AUI : Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques

A : Zone agricole

Ae : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) destiné aux activités économiques

N : Zone naturelle et forestière

Np : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) destiné aux constructions aménagements et installations nécessaires à l'aire de mise à terre des bateaux

Nt : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) destiné aux activités touristiques

Nm : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) destiné aux mouillages présents sur la Vilaine

NI : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) destiné aux activités de loisirs

Nv : Zone naturelle dédiée aux activités fluviales

Prescriptions surfaciques :

Zones Humides

Espaces boisés classés

Orientations d'aménagement et de programmation

Bâti remarquable

Changement de destination

Prescriptions linéaires :

Marge de recul

Haies ou alignements d'arbres à préserver au titre du L. 151-23 du code de l'urbanisme

Cours d'eau

0 250 500 m

